

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Le Bourg
17130 Messac

Objet : Enquête publique sur le projet de parc éolien de Messac

Stockholm, le 28 maj 2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Étant depuis de 31 ans propriétaire dans ce secteur de la Haute Saintonge, je tiens beaucoup à vous exprimer par la présente ma vive opposition au projet éolien de Messac.

Je suis donc fermement contre ce projet spécifique pour les raisons suivantes :

L'implantation serait sur le territoire de Messac mais des communes voisines – pas consultées – seraient aussi très impactées par cette intrusion industrielle incongrue et bien regrettable.

Le nombre important d'habitations très proches des lieux d'études où l'on propose d'installer 4 aérogénérateurs de très grande taille et d'autres constructions industrielles qu'un tel projet implique. Beaucoup d'habitations se trouvent à moins de 1500 m d'un aérogénérateur projeté ; il y aurait même plusieurs habitations beaucoup plus proches, et donc vraiment fortement impactées.

Il y a là une population de plusieurs centaines personnes : des ruraux qui aiment beaucoup son milieu rural, son environnement calme et tranquille. Ces gens-là sont aussi en même temps des administrés, des contribuables ; et ils vont payer très cher, financièrement bien sûr, mais surtout physiquement et psychologiquement à cause de ce « parc » (*sic*) éolien ou cette « ferme » (*sic*) éolienne qui risquerait de générer beaucoup plus de nuisances que d'énergie « verte » et rentable !

Les risques pour la santé liés implicitement à l'implantation de tels aérogénérateurs et d'autres constructions industrielles m'inquiètent beaucoup : les nuisances sonores y compris les infrasons, les forces électromagnétiques générées par la production et la transmission de l'électricité à haute tension, les chutes de glace propulsées loin et à haute vitesse, le danger que représentent d'éventuels incendies vu la quantité de substances inflammables et toxiques incorporées dans les éoliennes, etc.

La vulnérabilité de la faune et la flore est aussi évidente face à une telle implantation industrielle entraînant la perturbation de la vie et de l'habitat de milliers d'oiseaux et de chauves-souris. Selon le Conseil National de la Protection de la Nature, 84 espèces d'oiseaux et 17 espèces de chauves-souris sont recensés au site d'implantation du projet. Beaucoup des oiseaux et chiroptères ont un statut particulier de protection. Pour l'avifaune, il y a des nicheurs et des migrateurs. Les passages des grues cendrées sont un phénomène merveilleux et emblématique de notre secteur.

Peu étonnant, l'avis du CNPN est défavorable à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (Demande n° 2022-0125-011-001, Avis du 17 janvier 2023). Je suis d'accord avec cet avis ; je demande donc que cette demande de dérogation soit refusée. La raison impérative d'intérêt public majeur fait défaut et des solutions alternatives mieux adaptées n'ont même pas été étudiées.

La hauteur des aérogénérateurs actuellement prévus pour ce projet est de 150 m – parmi les plus grands jamais construits en France. Plusieurs pays dont l'Allemagne et le Danemark ne construisent plus des engins de cette taille.

La faiblesse et l'intermittence du vent sur les lieux d'études – même à cette hauteur – auraient dû à elles seules entraîner la nullité de ce projet. Le vent, quantifié indépendamment comme faible (*notre région est classée 20^{ème} sur 22, Météo de France*) avec l'alternance de fréquentes périodes de calme et parfois de vents violents, est préjudiciable pour la production efficace d'énergie éolienne. C'est indéniable que l'intermittence de l'énergie éolienne provoque de gros problèmes pour gérer un réseau électrique fort et fiable.

La défiguration et la dégradation de l'environnement et des espaces naturels de vie seraient inévitable à cause de ce projet ; ainsi que la dénaturation de la campagne, d'un petit paysage paisible et emblématique, transformé inutilement et irréversiblement en zones industrialisées ! La qualité de vie et la capacité attrayante du secteur seraient sérieusement endommagées – pour les gens qui déjà vivent ici et voudraient y rester, pour ceux qui voudraient y venir vivre, et pour les touristes français et étrangers qui aiment justement la tranquillité et l'ambiance de la Haute Saintonge.

Le choix de cet emplacement m'inquiète d'autant plus parce qu'il y aura naturellement toujours le risque que les gérants de ce site industriel décide d'y ajouter encore des aérogénérateurs directement après la première implantation. Ce qui est très souvent le cas hélas pour de tels projets éoliens. D'autant pire, on a pu constater d'ailleurs depuis quelques ans une prolifération et une concentration de tels projets éoliens, plantés ou planifiés un peu partout dans le Sud Charente-Maritime et le Sud Charente d'une manière insensible, immodérée et irraisonnée – voire aberrante.¹

La dévalorisation du patrimoine immobilier serait importante puisque l'installation de sites éoliens entraîne en général une dépréciation moyenne de 20 à 30 % des propriétés à proximité. Des fois uniquement le début d'un projet éolien déclenche un tel effet : les pertes sur la valeur peuvent entraîner l'impossibilité de vendre – l'immobilier n'a plus de valeur, il ne reste que des charges et peut-être des prêts toujours à payer. Le verdict du marché immobilier est très clair à cet égard !

Les frais de démantèlement de cette implantation seront de plus très onéreux ; et il y a des risques réels que la plupart de ces frais seront malheureusement à la charge d'autres personnes que le promoteur ou la petite société qui éventuellement gérerait « le parc » lorsque celui ne serait plus si rentable.

Outre ce projet de Messac, la plupart des raisons susmentionnées sont également aussi pertinentes pour la totalité des projets éoliens envisagés dans la Haute Saintonge. Or je suis donc opposé en effet à tout projet éolien sur cette région essentiellement rurale, agricole ou résidentielle, et de plus en plus visée sur le tourisme ; et où habitent beaucoup de gens mais où ne souffle que très peu de vent consistant...

Sur le plan personnel : mon épouse et moi, nous sommes en train de restaurer un corps de ferme du 17-18^e figurant dans Le Patrimoine des Communes de la Charente-Maritime [*Flohic Editions, 2002*]. À part notre logis, il n'y a à Bran que l'église St André et le Moulin de Pepaillé qui sont listés là. Comment justifier l'investissement des sommes importantes pour cette restauration quand il existe le risque alarmant que ce projet pourrait hélas se réaliser ? (Ou bien : « ...que ces projets pourraient hélas se réaliser ? » parce qu'en fait il s'agit de plusieurs projets !)

¹«À l'échelon intercommunal, ... la multiplication des projets s'appréhend comme une même zone continue de développement éolien.. Le fait de réduire les enquêtes publiques à un seul périmètre dans cet ensemble, est une manière de « diviser » le sujet pour mieux l'imposer. »
[LALANDE Bernard, alors Sénateur de Charente-Maritime et Maire de Montendre, le 29 octobre 2015]

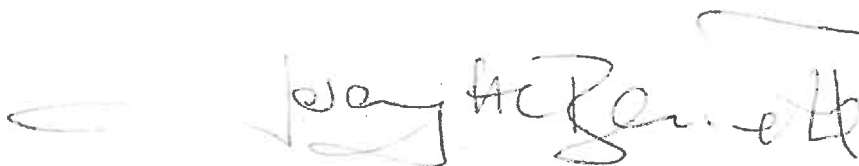
À priori, je suis très positif envers les énergies renouvelables et la transition énergétique. En ce qui concerne l'énergie éolienne, je suis également en général favorablement disposé : les éoliennes méritent d'être déployées bien sûr – mais pas n'importe où et pas n'importe comment !

Les réticences que je ressens pour cette forme d'énergie et pour la politique d'implémentation actuelle en France sont quand même sérieuses et, j'ose le dire, valables.

Je n'aime pas du tout :

- l'imposture écologique qui attribue trop d'importance aux éoliennes, qui exagère leur contribution tout en cachant leurs graves fautes et inconvénients : l'énergie éolienne n'est pas assez performante, ni assez consistante ni assez fiable pour remplacer le nucléaire.
- la législation actuelle, avec les conditions et les règlements trop généreux ou laxistes, peu judicieux et parfois malsains. Les promoteurs, les industriels, les capitalistes ont trop de pouvoir, trop de marge de manœuvre pour éviter de dire toute la vérité et de prendre leur responsabilités. C'est trop facile de gagner de grosses sommes – aux dépens d'autrui !
- les prix trop élevés pour l'électricité produite qui sont garantis par l'Etat et payés par l'EDF (c'est à dire en grande partie par les contribuables parce que beaucoup du financement est couvert par la CSPE).

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir agréer mes sentiments distingués,



Jeremy H C Bennett

rd, 17210 Bran
&
, SE-11621 Stockholm

jeremy.bennett@telia.com

